



MAIRIE DE NANTERRE
Direction des Affaires juridiques des
Assemblées et de la Commande publique

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine

Le : 20 OCT. 2023

et publication ou notification le : 20 OCT. 2023

AR2023-171

Objet : Délégation de fonction et de signature accordée à :
Monsieur Hakim ALLAL
Conseiller municipal délégué

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18, permettant au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu l'élection de Monsieur Raphaël ADAM en qualité de Maire lors du conseil municipal du 19 octobre 2023,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité et des services communaux, il est nécessaire d'accorder une délégation de fonctions à Monsieur Hakim ALLAL, conseiller municipal,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Hakim ALLAL, conseiller municipal délégué, est chargé, sous mon contrôle et ma responsabilité, des questions relevant du Sport.

Article 2 : La délégation de fonctions définie à l'article 1 du présent arrêté comprend également délégation de signature des actes, décisions, courriers et tous documents engageant la commune en matière de :

- Stratégie et actions en matière sportive
- Stratégie et actions pour la préparation, la valorisation et l'accueil des jeux olympiques en France et à Nanterre, dans le cadre de Nanterre 2024
- Appui au mouvement associatif sportif

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet des Hauts de Seine et à l'intéressé.

Nanterre, le 20 octobre 2023



Le Maire de Nanterre

Raphaël ADAM